

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 8 juillet 2019

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Madame Joséfa RUIZ-RUBIO, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 8 juillet 2019 à 20 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 25.06.2019

Présents : Mmes RUIZ-RUBIO, CERDAN, M. RIGAL, Mmes VALERIO, MARTY, M. BRUERE, Mme MARCHAND, MM. AZEMAR, GROUHAN.

Excusés : MM. RADET, MAIZIA, Mmes TESSIER, LAFON, M. QUIQUEREL.

Mme Céline MARTY lit le compte rendu de la réunion du 20 mai 2019 ; le registre est signé.

I – TRAVAUX REMPARTS – CONCORDIA

Mme le Maire informe l'assemblée que le chantier des remparts a commencé le 5 juillet et se termine le 26 juillet 2019. Le groupe Concordia est composé de 6 jeunes. L'animateur technique chargé de l'encadrement de l'équipe s'est désisté pour ce chantier. Pour soutenir Monsieur MOLINIER, il est proposé que Monsieur Lionel LALISSE, adjoint technique, soit présent sur site pour assurer ensemble l'encadrement.

Mme le Maire propose qu'un pot de bienvenu soit organisé le samedi 13 juillet à 19 heures.

II – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

En raison de l'importance de la manifestation organisée le samedi 15 juin 2019 par l'association « Comité des Fêtes »,

Considérant l'intérêt de la commune à soutenir les associations duravelloises,

Madame le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Comité des Fêtes »,

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

Cette subvention sera prélevée sur le compte 6574 du budget communal.

III – DOSSIER AD'AP

Madame le Maire rappelle l'obligation de mise en conformité aux règles d'accessibilité de tous les bâtiments communaux. Il a été fait appel à la SOCOTEC pour faire un état de chaque bâtiment ainsi qu'un calendrier pour la réalisation des travaux à effectuer ; le dossier AD'AP (Agenda d'Accessibilité programmée) a été transmis à Monsieur le Préfet le 3 juin 2019. Le date limite de dépôt dépassée, l'enregistrement n'a pu être effectué par les services de la préfecture.

En raison de la complexité du dossier, sachant que des travaux de mise aux normes ont déjà été réalisés (à l'école,...), Madame le Maire a demandé un recours administratif à Monsieur le Sous-Préfet et attend sa réponse.

IV – ILLUMINATIONS

Madame le Maire informe l'assemblée que, suite au devis établi par la société SEDI, l'achat de guirlandes lumineuses « pétillantes » a été fait. Est prévue ensuite la commande d'autres guirlandes, pour le fronton de la Mairie et pour le foirail.

V – TRAVAUX SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

En raison des montants des devis établis inférieurs à 25 000 €, Madame le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il n'est pas nécessaire de faire un appel d'offres pour la réalisation des travaux de la salle du Conseil Municipal. Deux devis par corps de métiers suffisent pour délibérer sur le choix des entreprises.

VI – POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la fin de contrat de Madame Sisse RISGAARD au 31 mai 2019.

Elle rappelle à l'assemblée que la mission de Madame RISGAARD est d'assurer les temps de garderie à l'école, d'assurer l'accueil à la vitrine communale, d'aider les associations dans leurs démarches administratives et dans la publicité de leurs manifestations, de créer et d'actualiser le site internet de la commune et les différents visuels d'information.

Considérant la masse de travail que représente ces tâches, Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée que le poste d'agent administratif non titulaire à raison de 15 heures par semaine soit renouvelée par un poste d'agent administratif non titulaire à raison de 16 heures 30 par semaine à compter du 1^o juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide la création d'un poste d'agent administratif non titulaire à temps partiel à raison de 16 heures 30 par semaine à compter du 1^o juin 2019.

Cette délibération annule et remplace celle prise le 20 mai 2019 sous le numéro 2019-028.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1. TRAVAUX VOIE VERTE : Madame le Maire informe l'assemblée que les travaux de la voie verte (ancienne voie ferrée) ont commencé début juin pour se terminer début août. La circulation piétonne est interdite pendant cette période.

2. TRAVAUX CŒUR DE VILLAGE : l'ouverture des plis concernant les travaux 3^o tranche « Aménagement des espaces publics » a eu lieu le 12 juin 2019.

Ont été retenues :

- Lot 1 : Démolitions - terrassements - VRD - revêtements de sols - fontaine
SARL MARCOULY « Font Gourdou » 46700 PUY L'EVEQUE
- Lot 3 : Plantations
DIVONA PAYSAGES « ZA des Grands Camps » 46090 MERCUES.

Il n'y a pas eu d'entreprise retenue pour le lot 2 « serrurerie - mobilier urbain », un nouvel appel d'offres est lancé.

3. FELICITATIONS : Madame le Maire informe l'assemblée que, Alexandre KANTOROW résidant à « le Champ Grand », a remporté le 1^o prix et la médaille d'or au Concours international Tchaïkovski de piano en juin 2019 à Moscou. Madame le Maire propose d'envoyer, au nom du Conseil Municipal, un mot de félicitations.

4. LOGEMENT LOT HABITAT : Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'elle a notifié à Lot Habitat la présence de nids d'hirondelles au haut des fenêtres de certains logements vides des HLM. En effet, la destruction des nids d'hirondelles est interdite et punissable par la loi française : infraction à l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (et notamment la destruction de nids vides ou occupés).

5. PANNEAU : Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'elle a reçu plusieurs fois des demandes concernant la législation sur la pose de panneaux « hors agglomération au bord de la départementale. Madame le Maire a fait appel à l'association des Maires et Elus du Lot qui doit lui communiquer les textes référents.

6. ACHAT DE MATERIEL : Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'achat d'une sono pour les associations.

7. VISITE DE L'EGLISE : la clé de l'Eglise est disponible à la vitrine communale pendant la période estivale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

